

Conseil Municipal

Séance du lundi 17 décembre 2018 à 20h00

Compte-rendu sommaire des délibérations

Le Conseil Municipal de PLONEOUR LANVERN s'est réuni en Mairie le lundi 17 décembre 2018 à 20h00, sous la présidence de **Josiane KERLOCH**, Maire, sur convocation adressée le mardi 11 décembre 2018 aux élus.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de **Jean MORVAN** (procuration à Josiane KERLOCH), **Michel CANEVET** (procuration à Christine COUROT), **Anne-Laure DELPECH** (procuration à Jean-François LE BLEIS), **Erell LE BERRE** (procuration à Joëlle TYMEN), **Marie-Aude GOBRY** (procuration à Pierre GLOANEC), **Maëlle BESCOND** (procuration à Martine OLIVIER), **Sandra PEREIRA** et **Thomas HERVIEUX** (excusé.e.s).

Secrétaire de séance : **David LE TALLEC**

NOTA : M Roland JAOUEN, Mme Joëlle KERSUAL, Mme Elisabeth HUET et M Hugues STEPHAN ont quitté le Conseil Municipal avant le vote de la première question de l'ordre du jour.

1 - Commission de l'aménagement et du cadre de vie

1-1 Démolition de deux logements allée du docteur Royer

Sur le rapport de Brigitte STEPHAN, le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé de procéder à la démolition des deux logements, allée du Docteur Royer, qui viennent d'être acquis auprès la Société Le Foyer d'Armor et a autorisé le Maire à prendre toute mesure pour mettre en œuvre cette décision.

1-2 Rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Energie du Finistère (SDEF)

Sur présentation de Thierry LE GALL, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Energie du Finistère pour l'année 2017.

1-3 Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale

Sur le rapport de Martine OLIVIER, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, dans le cadre du toilettage régulier de notre patrimoine foncier lié aux voies de circulation et dans la perspective d'un transfert des voies communales hors agglomération à la Communauté de Communes, de valider le tableau de classement de la voirie communale tel que mis à jour au 31 décembre 2018 et a autorisé Mme le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à la présente décision.

1-4 Location de terrains en réserve foncière

Sur proposition de Huguette DANIEL, rapporteur, le Conseil Municipal a décidé de renouveler, à l'unanimité, les baux précaires d'occupation des terrains communaux placés en réserve foncière à Kérifon, Cruguel et Pen ar Prat, sans augmentation de prix.

1-5 Obligation de nettoyage des propriétaires riverains de voirie communale

Sur proposition de Martine OLIVIER, rapporteur, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à prendre toutes mesures, dans le cadre de ses pouvoirs de police, afin d'imposer ou de facturer ces absences de nettoyage qui posent souci, notamment sur le maintien en l'état des voies et annexes,
- de rappeler également que les propriétaires doivent entretenir leur terrain et ne doivent pas laisser leur terrain en friche.

1-6 Schéma d'aménagement d'un terrain à Kerifon

Sur proposition de Thierry LE GALL, rapporteur, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'adopter le schéma d'aménagement tel que présenté, sur les parcelles, Section AH n° 259-383-384-537-538. L'ensemble des terrains concernés sont situés route de Kérifon et inscrits à notre PLU en zone 1AUHB.

2 - Commission de la vie scolaire et sociale

2.1 Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour le restaurant municipal

Sur le rapport de Jean François LE BLEIS, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de renouveler l'adhésion au groupement de commande publique du Finistère, géré par le lycée Tristan Corbière à MORLAIX, afin de pouvoir fonctionner de manière souple en respect des règles de la commande publique pour la fourniture des matières premières permettant la confection des repas par la cuisine municipale.

2.2 Conseil Municipal des Jeunes

Sur le rapport de Christine COUROT, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'octroyer au Conseil Municipal des Jeunes, afin d'impliquer les jeunes dans l'action pour la Commune, un crédit de 3.000€ pour les projets pour 2019.

2.3 Allocations scolaires et prestations parascolaires

Sur le rapport d'André QUEAU, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les tableaux précisant nominativement les destinataires des différentes aides accordées en matière scolaire et parascolaire, pour les demandes arrivées en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.

2.4 Convention pour la livraison de repas à la Commune de Peumerit

Sur le rapport de Claude KERDRANVAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé la convention pour la livraison de repas à la Commune de Peumerit à partir du 06 décembre 2018, en raison de l'indisponibilité de son cuisinier, de fixer à 4€ le tarif du repas fourni, dans le cadre scolaire, à cette commune et a autorisé le Maire à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de ces dispositions.

3 - Commission de la vie locale

3.1 Subventions aux associations

Sur le rapport de Pierre GLOANEC, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, (David LE TALLEC ne participant au vote), d'attribuer les subventions suivantes :

- Association des commerçants et artisans, attribution exceptionnelle : 100€,
- Association des jeunes pompiers du Centre de Secours de Pont-l'Abbé : 100€.

3.2 Locations de locaux municipaux

Sur le rapport de Pierre GLOANEC, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les tarifs 2019 de locations de locaux municipaux et a fixé le montant du loyer pour la location d'un studio situé à Croas Caer à 150 €/mois.

4 - Commande publique

4.1 Marchés passés en procédure adaptée - Dévolution

Sur le rapport de Eric LEOST, le Conseil Municipal a pris acte du MAPA attribué depuis le dernier Conseil Municipal.

4-2 Avenants sur marchés publics

Sur le rapport de Joëlle TYMEN, le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, deux avenants :

- L'un portant sur le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la garderie PM Riou, présenté par le cabinet d'architecture MAUGARD,
- L'autre portant sur le marché relatif à la révision générale de notre Plan Local d'Urbanisme, présenté par le cabinet FUTUR PROCHE.

5 - Commission des finances et de l'administration générale

5.1 Budget communal : décision modificative n° 3

Sur proposition de Danielle DAGUERRE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé la décision modificative n° 3.

5.2 Exécution budgétaire avant le vote du budget primitif – Délégation au Maire

Sur le rapport de Pierre DRAOULEC, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à recouvrer les recettes et à mandater les dépenses, dans les limites posées par le Code général des collectivités territoriales, dans l'attente du vote du budget de 2019.

5.3 Subvention et avance au CCAS (convention 2019)

Sur le rapport de Danielle DAGUERRE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les conventions à entériner avec le CCAS.

5.4 Tarifs communaux pour 2019

Sur proposition de Eric LEOST, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les tarifs communaux pour 2019.

5.5 Allocations de vétérance 2018 pour les sapeurs-pompiers

Sur le rapport d'André QUEAU, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé l'octroi des allocations de vétérance, pour un montant de 362,44€, aux anciens sapeurs-pompiers (5) la percevant avant la départementalisation.

5.6 Demandses de subvention : programme de travaux 2019

Sur le rapport de Marie Lise DANIEL, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- Dans le cadre de la dotation d'Etat intitulée « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » (DETR): Aménagement du secteur de l'allée du docteur Le Royer,
- Dans le cadre de l'Appel à « Projet du Conseil Régional » : réalisation d'une étude d'urbanisme sur le centre-ville.

5.7 Budget général – recours à l'emprunt : information sur délégation du Maire

Sur le rapport de Marie Lise DANIEL, le Conseil Municipal a pris acte de la consultation réalisée afin de contracter un prêt sur le budget général de 1.000.000€ pour financer nos investissements de l'exercice et que la Commune a retenu la proposition de la Banque Postale dans les conditions suivantes : Taux fixe : 1,29%, avec une commission d'engagement de 0.10 % du montant emprunté, soit 1.000€.

5.8 Avenant de réaménagement de garantie d'emprunt : OPAC de Quimper Cornouaille

Sur le rapport de Jean François LE BLEIS, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'accorder à l'OPAC de Quimper Cornouaille, une prolongation de la garantie communale de 10 ans, pour deux lignes de prêt, pour un montant total restant à garantir de 31.162,98€ et a autorisé le Maire à intervenir, au nom de la Commune, à titre de garant et à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

5.9 Ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2019

Sur proposition de David LE TALLEC, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de valider les autorisations d'ouverture exceptionnelle des commerces de détail les dimanches sur le territoire communal, pour l'année 2019, les 13 janvier et 30 juin, d'une part, et 16, 21, 22 et 29 décembre, jusqu'à 12h45, d'autre part.

5.10 Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden

Sur la présentation de Huguette DANIEL, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, pour 2017.

5.11 Modification du tableau des emplois et recrutement de non titulaire

Sur le rapport de Claude KERDRANVAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé la mise à jour du tableau des emplois de la Commune et a validé le tableau des emplois saisonniers pour 2019.

5.12 Contrat de Prestation Sociale Complémentaire (PSC) pour les agents communaux et participation de l'employeur

Sur proposition de Pierre GLOANEC, rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné comme prestataire la société COLLECTEAM et a décidé d'augmenter la participation employeur de 10€ à 13€ net par agent titulaire à temps complet.

5.13 Avenant à la convention relative à la mise à disposition du personnel de voirie communale à la Communauté de Communes

Sur le rapport de Martine OLIVIER, rapporteur, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de valider un avenant d'actualisation de la convention relative à la mise à disposition du personnel de voirie communale à la Communauté de Communes et a autorisé le Maire à signer cet avenant.

5.14 Demande de garantie d'emprunt par la Maison de Retraite Pierre Goenvic

Sur le rapport de Pierre DRAOULEC, rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'accorder la garantie de la Commune pour un emprunt de 1M€, contracté auprès de la CNRACL, au taux de 0% et a autorisé le Maire à intervenir à titre de garant au contrat à venir.

5.15 Motion relative au maintien des moyens du SMUR de l'hôpital de Douarnenez
Sur le rapport de René LE BOENNEC, rapporteur, le Conseil Municipal a décidé de valider la motion telle que présentée.

Fait à PLONEOUR LANVERN et affiché en Mairie, le 19 décembre 2018

Mme le Maire,

Josiane KERLOCH